

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvan LUBRANESKI, Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BERTRAND, BINET, FABRE, GATTERER, HANNA, JACQUET, LE BOULANGER, LUBRANESKI, MIOT, NAVEAU, PRABONNAUD, PROUST et TRÉHIN.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Messieurs GRUFFEILLE (pouvoir à Madame HANNA), HÉVIN (pouvoir à Monsieur PRABONNAUD) et VABRE (pouvoir à Monsieur LUBRANESKI).

ÉTAIT EXCUSÉE : Madame CROISSET.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Monsieur Christophe BERTRAND.
Conseillers en exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 16.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2019 a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est modifié comme suit :

- retrait de la délibération de demande de participation au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse portant sur les travaux de restauration de l'église. Cette délibération est prématurée : les travaux doivent être précisés et estimés.

1. DÉCISION DU MAIRE

1.1. TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LA BROCANTE DU 1^{ER} MAI ORGANISÉE PAR LA COMMUNE DES MOLIERES

Par décision n°4/2019 du 26 mars 2019, il a été décidé de fixer les tarifs des droits de place pour la brocante du 1^{er} mai 2019 comme suit :

- emplacement de 12 m² avec véhicule : 6 mètres de long par 2 mètres de large : 24 €,
- emplacement de 8 m² sans véhicule : 4 mètres de long par 2 mètres de large : 12 €.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles, les élus et le personnel communal qui participent à l'organisation de cette manifestation.

Il précise qu'en parallèle de la brocante du 1^{er} mai, une fête foraine aura lieu du 1^{er} au 5 mai 2019 sur l'esplanade de l'espace culturel et associatif. Enfin, il rappelle qu'une buvette et des stands de restauration tenus par la Caisse des écoles et les commerçants moliérois seront proposés sur place.

2. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Rapporteur,

Après avoir constaté que les écritures comptables de l'année 2018 présentent un excédent de fonctionnement d'un montant de 217 649,50 €,

Constatant qu'il résulte de l'exécution des opérations comptables de l'année 2018, un excédent de la section d'investissement de 530 197,22 € auxquels il convient de déduire 662 905,99 € de restes à réaliser (dépenses engagées en 2018 mais dont la réalisation est reportée en 2019 : 925 891,89 € - recettes engagées en 2018 mais dont l'encaissement est reporté en 2019 : 262 985,90 €) : soit un déficit réel de 132 708,77 €.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter au budget de l'année 2019, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- affectation au compte 1068 – financement de la section d'investissement : 168 552,85 €

Comptes de report :

- compte 001 "Excédent d'investissement reporté":	530 197,22 €
- compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté":	49 096,65 €

2.2. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE - ANNÉE 2019

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Rapporteur,

Monsieur le Maire détaille le projet de budget de l'année 2019 tel qu'il a été proposé par le bureau municipal. Il précise que ce projet a été établi sans augmentation des taux d'imposition communaux en 2019 malgré de fortes contraintes financières.

Il détaille la section de fonctionnement et la section d'investissement qui comprend essentiellement le financement de l'espace sportif couvert dont la réalisation est prévue cette année.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet de budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget comme suit :

1 786 107,65 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement.

1 325 170,61 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

2.3. TAUX D'IMPOSITION - RÔLES GÉNÉRAUX - ANNÉE 2019

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Rapporteur,

Monsieur le Maire propose un maintien des taux d'imposition compte tenu du projet de budget 2019. Demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Vu le projet de budget primitif pour l'année 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition sans augmentation en 2019 à savoir :

12,14 % : Taxe d'habitation,

23,49 % : Taxe foncière - propriété bâtie,

54,58 % : Taxe foncière - propriété non bâtie.

2.4. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Rapporteur,

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 49,

Après avoir constaté que les écritures comptables à la clôture de l'année 2018 présentent un excédent de fonctionnement d'un montant de 22 606,83 €,

Constatant qu'il résulte de l'exécution des opérations comptables de l'année 2018, un excédent de la section d'investissement d'un montant de 24 237,42 € auxquels il convient de déduire 4 880 € de restes à réaliser soit un excédent réel d'investissement de 19 357,42 €.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter au budget primitif de l'année 2019 le résultat précédemment indiqué comme suit :

Comptes de report :

- compte 001 "Excédent d'investissement reporté":	266 489,31 €
- compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté":	11 849,09 €

2.5. BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2019

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Rapporteur,

Monsieur le Maire détaille le budget d'assainissement pour l'année 2019 et invite les membres du conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget équilibré en recettes et en dépenses et s'élevant à :

66 333,37 € pour la section d'exploitation.
302 822,68 € pour la section d'investissement.

2.6. DEMANDE DE PARTICIPATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE – TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Monsieur Marc PRABONNAUD, Rapporteur,

Monsieur PRABONNAUD rappelle que la commune des Molières va entreprendre une phase de travaux d'urgence relatifs à la rénovation de l'église. Ces travaux de reprise de la couverture ont été définis par Monsieur BERHAULT, Architecte du patrimoine du cabinet AEDIFICIO. Leur montant est estimé à 29 757,49 € HT.

Compte tenu du lien direct des objectifs de la charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC) en faveur de la préservation du patrimoine, la commune sollicite une participation financière pour réaliser ces travaux qui seront programmés sur le long terme.

Monsieur PRABONNAUD demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE pour ce projet, une subvention du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse au taux maximum.

S'ENGAGE à ne pas débiter les travaux avant l'obtention de la notification de la subvention.

3. INFORMATIONS DIVERSES

3.1. RYTHMES SCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire relate la réunion du [comité consultatif « éducation »](#) qui s'est tenue le 3 avril 2019 en présence de Monsieur l'Inspecteur académique et des représentants de l'équipe enseignante, des parents d'élèves, et de la commune. Cette rencontre qui faisait suite au vote organisé par l'Union des Parents Indépendants (UPI) afin de recueillir l'avis des parents sur les emplois du temps scolaires, entre les deux options proposées par les professeurs. Elle a permis d'arrêter les horaires de l'organisation scolaire à la rentrée prochaine à savoir :

- Lundi, mardi et vendredi :

8h30 à 12h15 : temps scolaire,
12h15 à 14h : restauration en 2 services,
14h à 15h45 : temps scolaire.

- Mercredi :

8h30 à 12h15 : temps scolaire,

- Jeudi :

8h30 à 12h15 : temps scolaire,
14h à 16h30 : parcours pédagogique qui remplace les 2 ateliers NAP actuels. Ce parcours a vocation à être un moment de loisir et de découverte si possible en développant les liens avec les contenus pédagogiques du temps scolaire.

L'emploi du temps fixé est en accord avec les enseignements et les préconisations de Madame Claire LECONTE, Professeur Emérite des Universités, spécialiste des rythmes biologiques des enfants. Il convient désormais d'organiser les plannings des agents municipaux et de réfléchir à la tarification des différents services périscolaires afin de maintenir l'équilibre du budget communal tout en limitant l'impact sur le budget des familles.

Un point devra être fait sur la disponibilité des intervenants extérieurs pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) qui se dérouleront sur un temps unique de parcours pédagogique le jeudi de 14h à 16h30. Ce temps plus long permettra d'utiliser l'ensemble des équipements sur la commune. Les animateurs disposeront d'un temps plus adéquat pour mettre en place ces activités.

Monsieur le Maire lance un appel aux bénévoles qui souhaitent participer à l'encadrement de ce parcours pédagogique et leur propose de se faire connaître en mairie : tél. 01.60.12.07.99, contact@lesmolieres.fr

3.2. STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS VERTS DANS LES BOIS

Monsieur le Maire indique que la commune des Molières accueillera cet été un chantier jeunesse initié par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Ces jeunes auront notamment pour mission de nettoyer une partie du bois de la Cocquetière au niveau des anciennes carrières et le long du parcours santé en cours d'installation par l'Office National des Forêts (ONF).

Il espère que cette action rendra le bois de la Cocquetière plus agréable et permettra aux riverains de prendre conscience de l'importance de ne pas déposer de déchets dans l'espace public qu'il s'agisse ou non de déchets verts. Il lance un appel au civisme auprès de l'ensemble de la population pour mettre fin aux dépôts sauvages sur tout le territoire communal et en particulier à proximité des bois.

SÉANCE LEVÉE A 21 H 40